

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 130-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.655

Déposée le: 10.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.09.2014

N° d'ACE: 1309/2014 du 29 octobre 2014
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Expo Vert 18: le mystère

Depuis l'annonce faite il y a deux ans sur de vagues plans de Bernexpo pour une exposition « Vert 18 », c'est le silence radio. Selon un article paru dans le *Bund* du 16 mai 2014, à l'ombre d'une politique d'information des plus timides, l'étude préliminaire aurait déjà bien avancé. L'Office de l'économie bernoise a semble-t-il participé au financement d'une étude préliminaire à hauteur de 100 000 francs. L'exposition doit se dérouler sur cinq sites : à Berne, Bienne, Thoune, Witzwil, Langenthal et Haslital, avec une dominante dans la ville fédérale. Les organisateurs et organisatrices envisagent d'intégrer le cours entier de l'Aar entre l'Elfenau et la Lorraine.

Le budget devrait se situer entre 250 et 300 millions de francs (100 francs par entrée escomptée !). Selon les propos du vice-président du comité de soutien rapportés par le *Bund*, sans financement public, le projet n'est pas réaliste. La collectivité doit fournir près de la moitié de cette somme, ce qui se chiffrerait en dizaines de millions de francs pour le canton. Mais il est une question plus essentielle : après l'exposition, quels seront les effets à long terme d'installations conçues pour trois millions de visiteurs et visiteuses ? La décision de poursuivre ou non ce projet sera prise d'ici à la fin de l'année.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. En l'état actuel des choses, à quoi ressemble le plan global de « Vert 18 » ?
2. Quel est le rôle du canton de Berne dans le comité de soutien de l'exposition « Vert 18 » ?
3. Pourquoi l'opinion publique n'a-t-elle jamais été informée de l'engagement du canton ?
4. Quels aménagements auront un impact durable sur les sites et sur le paysage ?
5. Quel gain durable le canton pourrait-il retirer de l'exposition ?
6. Le canton a-t-il fixé une limite supérieure à sa participation dans la perspective des négociations avec la Confédération et les partenaires privés ?

Motivation de l'urgence :

Le comité de soutien veut prendre une décision de réalisation d'ici à la fin de l'année sur la base d'une étude de faisabilité et des négociations déjà en cours avec les bailleurs de fonds potentiels. C'est pourquoi il est grand temps de porter le projet sur la place publique avant que des décisions ne soient prises en cachette au motif que le temps presse.

Réponse du Conseil-exécutif

VERT 18 est une exposition nationale de rayonnement international qui met en scène les habitats, la nature, l'écologie, les ressources, l'innovation et la durabilité¹. Un public de 1,8 à 2,8 millions de personnes est attendu à cette manifestation qui se déroulera sur cinq sites, chacun dédié à un thème différent :

- Vallée du Hasli – La nature en mouvement : énergie, climat, eau, vent, soleil
- Thoune – La sagesse de la nature : inspiration, innovation, écologie, technologie
- Berne – Le carnaval de la nature : espaces de vie, d'habitation et de travail / « labo-ville », ville-campagne, détente-culture-nature, mobilité urbaine
- Région des Trois-Lacs – La nature s'invite à table : agriculture, alimentation, santé
- Haute-Argovie – Nature et manufacture : forêt, bois, architecture, design, art

Le projet d'exposition est porté par l'association GRÜN 18 qui bénéficie d'une large assise. Les décisions et la communication relèvent des organes de cette association et non du canton. Ce dernier figure parmi les nombreux membres de l'association et participe au projet en tant que site d'accueil. Le projet se subdivise en plusieurs phases, la clôture de chacune d'entre elles représentant un jalon important. Actuellement, l'étude de faisabilité touche à sa fin. L'association se basera sur les résultats de cette dernière pour décider, probablement durant le quatrième trimestre 2014, si le projet doit être poursuivi et la phase suivante entamée.

Les quatre phases du projet sont les suivantes :

- Esquisse du projet (achevée)
- Etude de faisabilité (évaluation de la faisabilité technique et financière du projet, achèvement prévu en octobre/novembre 2014)

¹ La présente réponse se base sur un rapport intermédiaire sur l'étude de faisabilité d'avril 2014.

- Avant-projet (préparation des structures nécessaires au projet, des documents pour les autorisations requises et des procédures d'adjudication pour les thèmes, expositions et événements)
- Etude et réalisation du projet (dès 2016 jusqu'à l'exposition en 2018).

L'exposition donne au canton d'accueil (en l'occurrence Berne) la possibilité de s'affirmer dans les domaines de la science, de la recherche, de la formation, de l'économie et de la culture tout en renforçant sa position de destination touristique. Son déroulement et les visiteurs qu'elle attirera sont synonymes de création de plus-value pour notre canton.

Jusqu'à présent, le canton a soutenu comme suit les travaux de clarification réalisés:

- | | | |
|--|-----|---------|
| • Esquisse du projet (décision du beco du 17 janvier 2012) | CHF | 100 000 |
| • Etude de faisabilité (ACE n° 0286 du 27 février 2013) | CHF | 750 000 |

Basé sur la loi cantonale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1)², le montant des contributions figure dans le budget et le plan financier. La participation financière du canton de Berne est notamment motivée par la volonté de prendre l'avantage sur d'autres sites envisageables. Pour l'heure, l'association s'attend à des contributions cantonales (contributions directes, contributions en nature, exemption de l'émolument et aide à l'élaboration du projet) de 20 millions de francs. Ce montant devra être confirmé durant la suite des travaux et soumis au Grand Conseil pour décision, pour autant qu'il s'agisse de dépenses au sens du droit financier. La majeure partie des ressources requises est mise à disposition par la Confédération et diverses entreprises.

Le grand public trouvera des informations concernant ce projet sur le site www.gruen18.ch. L'association a mené des entretiens approfondis avec les sites envisageables dans le cadre de l'étude de faisabilité. Le canton de Berne a annoncé publiquement sa participation à l'esquisse de projet 2012 et à l'étude de faisabilité 2013. On ne peut donc pas parler d'un projet mystérieux mené dans la plus grande discrétion.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les questions posées :

1. L'étude de faisabilité de l'association touche à sa fin. Comme exposé plus haut, elle vise à concrétiser l'esquisse du projet.
2. Le canton de Berne fait partie des 40 membres que compte actuellement l'association GRÜN 18. Il n'est pas représenté dans le comité.
3. Jusqu'à présent, le canton de Berne et l'association ont informé le public ensemble à chaque nouvelle phase du projet.
4. L'exposition VERT 18 a une vocation temporaire. Les installations mises en place seront donc démontées une fois la manifestation achevée. Les éléments à caractère plus durable seront définis durant les prochaines phases en collaboration avec les communes d'implantation et d'autres partenaires.

² Loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1)

5. VERT 18 offre au canton de Berne une plateforme pour s'affirmer comme espace de vie, destination touristique et site économique au niveau national et international. Le canton s'attend à une création de plus-value de 300 millions de francs, ce qui est considérable.
6. Pour l'heure, le Conseil-exécutif a donné son feu vert pour financer uniquement le développement du projet. Le Conseil-exécutif pourrait, dans la limite de ses compétences, apporter une nouvelle contribution à l'étape suivante, à savoir l'élaboration de l'avant-projet. Les moyens pour la réalisation du projet sont en revanche de la compétence financière du Grand-Conseil et lui seront soumis pour décision en temps voulu.

Au Grand Conseil